



Par dépôt électronique seulement

Le 10 septembre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) avise la Régie de l'énergie (la Régie) qu'il est dans l'incapacité de déposer aujourd'hui, tel que prévu, le complément de preuve demandé le 26 août 2025 (A-0007).

Cette situation s'explique par la nécessité de compléter certaines réponses afin de répondre adéquatement aux demandes formulées par la Régie dans sa lettre du 26 août.

Le Distributeur estime qu'il sera en mesure de déposer son complément de preuve au plus tard demain, le 11 septembre 2025, à 16h.

Veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/jg